CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E15991** **VALABLE JUSQU'AU** **28/03/2027**

ÉDITÉ LE 10/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Raison sociale : AUX CHARPENTIERS DE FRANCE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/11/2011

Capital : 300 000

7 AVENUE D'OUESSANT
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 307131425RCSEvry

Siret : 307 131 425 00026

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 2100208

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4871174504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4871174504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 06 81 89 30 53 **Fax :**

Portable : 06 80 42 81 76

Responsabilité légale :
DELAUNAY BERTRAND PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.charpentiersdefrance.com/

E-mail : m.delaunay@acdf.fr

Effectif moyen : 47 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 20 970 486 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2313	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité supérieure)	47	09/12/2025
2392	Restauration de charpente du patrimoine	2	09/12/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/03/2026 13:51

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025